

M. B. Holmes prit ensuite la parole et proposa la 1ère résolution en l'accompagnant de remarques très appropriées.

Proposé par M. Holmes, 2^e secondé par JAMES LORAN, 6^e.

Que cette assemblée ait l'opinion que le chemin de fer entre le fleuve St. Laurent et le golfe Atlantique, est maintenant devenu indispensable, comme étant une des mesures principales qui en nous offrant de nouvelles voies de négoce, nous mettra en état de nous conformer à la nouvelle politique et aux nouvelles lois commerciales de l'Angleterre. Que ce n'est pas sans juste titre que nous devons nous fier à ce moyen pour révéler par devant nous le commerce du Haut-Canada, pour fournir aux Etats de la Nouvelle Angleterre nos produits, (branche de commerce d'un grand prix par elle-même) et pour assurer une partie du transport des produits et marchandises des lacs du Ouest. Que, pour ces raisons entre autres, cette mesure est de la dernière importance à toute la province, et est digne d'un appui général.

M. Hincks parla sur cette résolution; il fut écouté avec attention et fit un bon discours. M. Carter lui succéda, et s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de bonheur et d'apropos; son discours fut vivement applaudi et goûté de l'assemblée. M. C. entra au long dans des détails statistiques sur les mail-roads, pour prouver les chances de succès du chemin de fer de Portland; son allusion à la position de la Belgique en 1833 et à l'analogie de notre position d'aujourd'hui était très remarquable; la Belgique était géographiquement placée vis-à-vis les états du continent Européen comme nous sommes vis-à-vis des états de l'Amérique. La Belgique comptait ce qu'elle pouvait faire comme voie de transit; elle améliorait ses communications intérieures et elle centupla son commerce et sa prospérité. Ne devons-nous pas faire de même, ajouta M. C. ? M. Carter donna aussi l'exemple comme M. LaFontaine, en prenant plusieurs parts.

M. Drummond succéda à M. Carter et avec cette éloquence qui jamais ne lui fait défaut s'étendit au long sur l'entreprise et ses avantages.

Le Docteur Beaubien proposa la 2^e résolution, en adressant quelques mots à l'assemblée, qui furent bien reçus et parfaitement convenables.

Proposé par le Dr. DEUBIEN, 6^e, secondé par JOHN TRY, 6^e.

Que la cité de Montréal doit nécessairement retirer des avantages majeurs du chemin projeté, partageant comme elle le fera non seulement les avantages généraux qui doivent en résulter, mais encore ceux d'un caractère local et spécial qui découlent de toutes entreprises de ce genre. Que l'actuel chemin, en joignant Montréal au port le plus rapproché de la côte Atlantique, et ouvrant une grande avenue à travers un grand et fertile district du pays, a été d'abord son commerce, d'ajouter à sa population et à sa richesse, et d'augmenter la valeur des propriétés foncières. Que sans ce chemin, la cité de Montréal n'aurait pu devenir ce qu'elle est, en tant que le commerce de l'abandonnerait ses points principaux accessibles, et avec le commerce déclinant, viendrait comme suite inévitable le déclin de la population et un déclin ruineux dans la valeur des biens fonciers. Que sans ce point de vue c'est l'opinion de cette assemblée qu'il est de la dernière importance de tous les citoyens de soutenir à cette entreprise, chacun en proportion de ses moyens, et de se servir de leur influence pour en favoriser le succès.

George Elder, jr., 6^e, s'adressa alors à l'assemblée et fit d'abord le plus remarquable discours de la journée. M. Elder est un monsieur qui appartient à une maison de commerce de cette ville, et il eut d'un homme qui produit des nobles paroles, ses périodes harmonieuses, sa logique forte et énergique, et son discours fut fort admiré; M. Hugh Taylor lui succéda.

Le docteur Nelson proposa la 3^e résolution en l'accompagnant de quelques remarques très heureuses.

Proposé par le Dr. NELSON, 6^e, secondé par JOHN DOW, 6^e.

Qu'à part des avantages auxquels il a été fait allusion et que l'on peut regarder comme se rapportant au Canada spécialement, cette assemblée considère comme son opinion, qu'envisagé comme simple moyen d'appliquer profitablement des capitaux, ce chemin doit être considéré comme étant de la plus entière confiance et d'un zèle éprouvé. Que son revenu annuel sur les emplacements les plus modestes, ne peut manquer d'être d'un montant qui retranchera largement ceux qui auront payé les capitaux; mais que tandis que pour ces raisons, on peut espérer la coopération des capitalistes Anglais, cette assemblée est d'opinion, que l'on doit s'efforcer de compléter cette grande entreprise sans trop se reposer sur des secours du dehors, soit dans la Grande Bretagne ou ailleurs.

R. S. M. Bouchette prit ensuite la parole. M. Bouchette fit un bon discours qui fut écouté avec intérêt, ainsi que celui qui donna M. S. Chénier. En proposant la 4^e résolution.

Proposé par C. S. CHENIER, 6^e, secondé par O. BOUTELLE, 6^e.

Qu'il est de grande utilité et d'importance le succès de cette entreprise, et que l'assemblée considère qu'il est à propos de pourvoir, par une judicieuse organisation de nos efforts, au moyen de se procurer des souscriptions dans la cité; et dans cette vue, adopte les divisions municipales de la cité par quartier, et choisit les membres suivants pour élire par leurs quartiers respectifs, de com. unique aux citoyens toutes les informations nécessaires, soit par adresse ou autrement, tournant les objets et les avantages de ce chemin, et par un intérêt public, et d'augmenter par tous les moyens légitimes, la liste des souscripteurs et le montant des souscriptions qui sont déjà obtenues.

Somme toute, l'assemblée se passa dans le plus grand ordre et dans la plus parfaite harmonie. Les souscriptions se firent sentir sur le moment même, car plus de 500 parts furent prises sur le champ. Les comités suivants furent nommés afin de recevoir des souscriptions d'actions dans la ville.

Quartier St. Jacques.—T. A. Stayer, président, Paul Lacroix, Daniel Gorré, William Conolly, F. St. Jean, William Maenier, écuys.

Quartier St. Marie.—William Molson, président J. T. Sims, Thomas Molson, Pierre Damour, H. Lonsdale.

Quartier Est.—Jos. Roy, président; N. Dumas, Pierre Jodoin, N. Desmarcté, Jos. Tiffin, R. Trudeau, Alfred Savage, G. Desbarats.

Quartier St. Anne.—D. L. McPherson, président; John Tully, Gen. Brush, Wm. Spier, Canfield Dorwin, L. H. Holton, John Frothingham.

Quartier St. Antoine.—John Try, président; J. Torrance, Narcisse Valois, G. Watson, François Benoit, Louis Blanchard, Henry Lambe, Jacques For, André Lapière, C. S. Rodier, O. Fréchette, Wm. Watson.

Quartier St. Laurent.—Hubert Paré, président; Pascal Compté, Louis Compté, Wm. Lunn, Nelson Davies, J. Dorwin, Hon. A. N. Morin.

Quartier St. Louis.—Dr. Beaubien, président; Joseph Vallée, Louis Boyer, François Trudeau, Henry Jackson, Joseph Grenier, John Ward.

Quartier du Centre.—Joseph Bourrel, président; Jean Bruneau, Thomas Musson, Edward Thompson, W. A. Townsend, Joseph Savage, François Fernin, J. D. Gibb, W. C. Meredith, Chas. Wilson, J. G. Mackenzie, John Young, C. D. Roy.

Quartier Ouest.—Alfred Laroque, président; D. P. Jones, David Torrance, Damase Masson, Benjamin Lyman, William Riddon, J. B. Asselin, Olivier Benhelet, George Elder.

Maintenant nous espérons que le mouvement commencé hier se propagera d'un bout du pays à l'autre, des centres aux extrémités; que les artisans, les marchands et enfin les gens de toutes les classes y prendront une part active. Tout le monde doit y contribuer. Les avantages sont évidents, incontestables. Considérons seulement ce que vaudra par année aux habitants de Montréal la réduction du prix du bois de chauffage et de construction, et des denrées de toutes sortes; il y a là seulement un avantage immense pour la population de la ville. Mais l'accroissement du commerce et de l'industrie sont assurés avec cette ligne. Sans elle, il faut se résoudre à tomber au 3^e rang des villes en Amérique. Montréal fut de tout temps destiné à occuper le 1^{er} rang. Ses habitants savent comprendre l'importance de l'y accéder par des efforts énergiques et patriotiques.

L'adresse suivante, revêtue de plus de 400 signatures des plus honorables citoyens du comté de l'Islet, a été lue et présentée par le lieutenant colonel Fraser, de St. Jean-Port-Joli, à Étienne P. Taché, écuys, député-adjutant-général des milices du Bas-Canada, en son domicile où s'était réuni un immense concours.

A Étienne P. Taché, écuys, ex-représentant du comté de l'Islet, député-adjutant-général des milices pour le Bas-Canada.

Les soussignés habitants et électeurs du comté de l'Islet, éprouvent le besoin, au moment où vous allez vous éloigner d'eux, pour remplir le haut et important emploi de député-adjutant-général dont vous êtes revêtu, de vous exprimer, en même temps que le sincère et profond regret qu'ils ressentent de votre départ, l'estime et la reconnaissance que vous avez si dignement, si noblement acquises parmi eux, en votre double qualité de leur médecin et de leur représentant.

Médecin, vous leur avez, avec une activité, un zèle infatigables, prodigué les secours de votre art qui ont été couronnés d'éclatants succès; et le plus beau laurier qui puisse ceindre le front d'un docteur philanthrope vous est décerné par cette nombreuse et intéressante famille des indigents qui du fond de leur chaumière, vous adressent les bénédictions qu'ils vous doivent pour les soins charitables que vous leur avez donnés avec tant d'empressement et de libéralité.

Représentant, vous avez avec autant de talent que de constance, de courage et d'énergie, défendu les droits de vos compatriotes; et le comté de l'Islet n'est pas le seul qui enregistrera les éminents services que vous avez rendus dans les luttes parlementaires que vous avez eues à soutenir; mais à lui seul appartient de revendiquer l'honneur d'avoir, en vos députations auprès du parlement provincial, produit un grand citoyen, un défenseur habile de nos libertés dont le nom sera recueilli avec orgueil dans les fastes politiques du Canada.

Cependant, monsieur le député-adjutant-général au milieu de nos regrets, nous éprouvons la douce satisfaction de penser que, dans le poste élevé que vous allez remplir, vous ne cesserez pas d'être utile à votre pays, et que nous pourrions toujours compter sur votre sympathie, comme vous pouvez compter sur la nôtre dans toutes les circonstances où il sera nécessaire de vous en donner des témoignages.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect,

M. le député-adjutant-général, Vos très-humbles, etc.

St. Thomas, 2 août, 1846.

A cette adresse M. Taché a fait la réponse ci-jointe.

A messieurs les habitants et électeurs du comté de l'Islet.

Messieurs.—Les sentiments que vous m'exprimez dans cette adresse, bien que trop flatteurs, ne peuvent que m'être infiniment agréables; mais j'ai la conviction que vous ne me les manifestez ainsi que parce que vous vous êtes fait une idée exagérée des services que j'ai pu vous rendre en ma double qualité de médecin et de représentant du comté. Comme médecin je n'ai qu'un essai de suivre de loin la trace de cette classe de mes devanciers qui, de temps immémorial, a exercé l'art de guérir comme une profession et non comme un métier, et si après plus d'un quart de siècle, passé dans les travaux arides de mon état, quelque chose est capable de faire oublier les peines et les fatigues de la pratique, c'est bien indubitablement l'éclatant témoignage que vous me donnez aujourd'hui de votre approbation.

Comme représentant du comté, si je puis avec quelque droit réclamer le mérite de l'assiduité à ma place en chambre, et la sincérité de mes votes sur toutes les questions, je suis loin, de me reconnaître au tableau magnifique que vous faites de mes talents comme député, car sous ce dernier rapport je sens trop vivement ce qui me manque pour ne pas regretter de n'être pas plus ressemblant au portrait que votre indulgence a fait de ma personne.

A la veille de m'éloigner de vous, d'enfants bien aimés, d'amis qui m'affectionnent et de tout ce qu'une longue résidence et une suite d'habitudes m'ont rendu cher, je puis vous assurer que je ne m'y serai jamais déterminé, si je n'eusse été soutenu de l'espérance de pouvoir être utile, en qualité de député-adjutant-général, à la masse de mes compatriotes; et de revenir plus tard, à une époque qui n'est peut-être pas bien éloignée, reprendre mon domicile parmi ceux que j'ai laissés maintenant, mais qui possèdent toutes mes sympathies sur lesquelles ils pourront en tout temps compter en retour de celles dont ils m'ont toujours donné et me donnent encore aujourd'hui une preuve si touchante.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Avec la plus parfaite considération,

Votre très-humble et

Très-obéissant serviteur,

(Signé.) E. P. TACHÉ.

ADRESSES A M. CASGRAIN.

Nous empruntons au Canadien de Québec la correspondance suivante. Nos lecteurs ne la l'ont pas sans intérêt. Ce sont des témoignages d'estime publique adressés à M. Casgrain par ses compatriotes de la Rivière-Québec et des environs à l'occasion de son départ d'au milieu d'eux, pour venir habiter Montréal où l'appellent les devoirs de sa nouvelle charge. Ces adresses reflètent le plus grand honneur sur la caractère

de M. Casgrain, et sont la plus belle récompense qu'on puisse offrir à un homme pour ses vertus privées et l'accomplissement de tous ses devoirs de citoyen.

RIVIERE-QUEBEC, 28 juillet 1846.

MONSIEUR L'ÉDITEUR.—Votre note éditoriale, en date du—juillet courant, sur la récente acceptation par U. E. Casgrain, écuys, de l'office de second commissaire des travaux publics, me fait espérer que vous accueillerez avec bienveillance la correspondance suivante de celui qui a l'honneur de se soumettre, avec considération,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

De St. J. Mardi dernier, la plus grande partie des notables des citoyens de la paroisse de la Rivière-Québec et une grande partie des notables et des citoyens des paroisses de St. Anne, de Kamouraska et de St. Denis, et quelques autres de St. Roch, se rendirent à la demeure de Ce. E. Casgrain, écuys, pour lui faire un triste mais consolant adieu.

Arrivés là, le révérend M. Bégin (curé de la Rivière-Québec), après un laconique discours rempli de sentiment et d'apropos, présenta à M. Casgrain l'adresse suivante:

Adresse des notables et des citoyens des paroisses de la Rivière-Québec, de St. Anne la Focatière et de St. Denis, etc., etc.

A L'HONORABLE CHARLES EUSÈBE CASGRAIN, RIVIERE-QUEBEC.

MONSIEUR.—Permettez-nous, au moment où vous vous séparez de nous, de vous offrir nos adieux et de vous présenter les témoignages de notre estime et de notre considération.

Si votre caractère de bon citoyen, d'homme probe, instruit et judicieux, n'était une garantie certaine du bien que le public devra retirer de votre acceptation de l'office de commissaire des travaux publics, aujourd'hui nous vous conjurons de rester parmi nous, où, depuis près de vingt-deux années, votre esprit de conciliation et de droiture et votre générosité vous ont fait prodigier gratuitement au pauvre comme au riche vos lumières et vos talents qui nous furent si utiles.

Nous connaissons parfaitement bien, monsieur, que la haute position à laquelle vous êtes appelé, est loin d'augmenter l'heureuse indépendance de votre fortune; et que les conseils de vos amis et l'intérêt public ont pu seuls vous engager à leur sacrifier votre repos et vos intérêts.

Nous connaissons combien il est pénible à l'homme sensible de briser avec les affections qu'il a contractées pour les lieux qui ont vu naître; pour les lieux où il fut entouré du respect et de la considération de tous ses concitoyens; et puis nous voudrions vous féliciter, mais nous avons trop à regretter.

Nous profions de cette circonstance pour vous prier d'exprimer à Mme. Casgrain, votre aimable et vertueuse épouse, que son départ laissera un grand vide dans notre société dont elle était l'ornement; qui sera aussi vivement senti parmi tous ceux qui ont eu l'avantage de connaître ses hautes qualités, et pour vous assurer tous deux qu'à nos regrets nous mêlons des souhaits pour votre bonheur et celui de votre famille.

Nous avons l'honneur d'être, avec considération, Monsieur,

Vos très-humbles et obs. serv.

Ci-suivent les signatures de deux amis des notables du Pénitencier des plus honorables citoyens.

Il aussitôt après lecture de cette adresse, l'hon. A. Dionne, qui avait marché en tête de l'assemblée, accompagné de M. Bégin, présenta l'adresse suivante:

Adresse à l'honorable Charles Eusèbe Casgrain, à l'occasion de sa nomination récente sur la commission du Bureau des travaux publics et de son prochain départ de la Rivière-Québec pour aller à sa résidence à Montréal.

A L'HON. CHARLES EUSÈBE CASGRAIN DE LA RIVIERE-QUEBEC.

Nous soussignés, le maire et les conseillers municipaux de la paroisse St. Louis de Kamouraska et autres notables de la dite paroisse.

Vous déclarons que c'est avec le plus vif regret que nous avons appris votre prochain départ pour la capitale.

Les importants services que vous avez rendus en comté de Kamouraska, par vos avis gratuits et conciliants comme avocat, vos vertus publiques et privées, et la justice que l'on ne doit jamais refuser de rendre au mérite, nous font un devoir, dans les circonstances actuelles, de vous dire que la conduite habile et impartiale avec laquelle vous avez rempli tous les devoirs de citoyen, vous a mérité la satisfaction publique et nous fait espérer que cette partie du district de Québec, qui a, de tout temps, été négligé sur le rapport des communications intérieures, obtiendra enfin par votre médiation la justice qui lui est due.

Après, Mr. l'Assurance de notre estime la plus sincère et nos vœux pour votre bonheur futur, Kamouraska, 27 juillet, 1846.

Ci-suivent les signatures.

Après quoi M. Casgrain prononça quelques mots de remerciements, avec cette émotion qui anime aux yeux les larmes du cœur, et ne pouvant surmonter les impressions laissées dans son âme à la suite de telles manifestations de considération et de regrets, chargea M. Letellier, notaire de la paroisse de la Rivière-Québec, de donner les réponses suivantes:

A M.M. les notables et citoyens des paroisses de la Rivière-Québec, St. Anne, St. Denis et St. Roch.

Messieurs.—L'approbation de ma conduite passée, les sentiments d'estime et de confiance que vous m'avez bien voulu témoigner dans cette circonstance, me sont extrêmement flatteurs et précieux, mais bien au-dessus de mes mérites et des faibles services que j'ai rendus. Si j'ai pu opérer quelque bien, je le dois à la coopération cordiale que j'ai toujours rencontrée parmi vous.

Appelé par le gouvernement de Sa Majesté, à remplir une place de grande responsabilité, aidé de la providence et fort de votre appui, j'espère pouvoir m'acquiescer de mes nouveaux devoirs pour l'avantage général, et surtout pour cette section considérable et importante du pays, trop négligée jusqu'à ce jour.

Si je ne croyais devoir vous être plus utile dans ma nouvelle position, je n'aurais pas consenti à sacrifier mes goûts, mes habitudes domestiques, et encore moins froisser les liens d'affection étroite qui m'unissent à vous, en laissant cette paroisse que j'avais choisie pour mon foyer. Néanmoins, c'est ma volonté exprimée, que mes cendres reposent avec les vôtres.

Madame Casgrain est aussi sensible que moi à l'hommage que vous lui rendez et à la manifesta-

tion de vos sentiments d'estime et de considération à son égard, ainsi qu'aux souhaits que vous formez pour notre bonheur et celui de notre famille. Nous n'oublierons jamais vos procédés pleins de délicatesse et d'attention pour nous; ils seront un adoucissement aux regrets amers que nous avons de vous quitter.

Veillez bien recevoir, Messieurs, l'assurance respectueuse de ma haute estime et considération, et me croire bien parfaitement.

Votre très-humble serviteur et ami dévoué,

(Signé.) C. E. CASGRAIN.

A l'honorable M. le maire, MM. les conseillers municipaux et autres messieurs notables de la paroisse de St-Louis de Kamouraska.

Messieurs.—Je ne puis assez vous remercier de votre attention marquée, de laisser vos occupations et de venir d'une paroisse éloignée pour me témoigner votre confiance et l'expression de vos sentiments à l'occasion de mon acceptation de l'office de second commissaire des travaux publics. C'est pour moi un grand sujet de satisfaction de rencontrer votre approbation et votre appui.

Les sentiments que vous m'entretenez à mon égard sont bien au-dessus de mes mérites; je sens que j'en suis en grande partie redevable à votre indulgence et à votre amitié; mais tous mes efforts tendront à m'en rendre digne et à mériter enfin l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur cette partie importante de la province.

Il est inutile de vous dire combien il m'en coûte de vous laisser et de me séparer d'amis aussi sincères que dévoués.

Veillez recevoir, Messieurs, l'expression de ma vive reconnaissance et croire à mon respect et profond attachement pour vous.

(Signé.) C. E. CASGRAIN.

Rivière-Québec, 27 juillet 1846.

Quelles étaient belles, M. l'Éditeur, ces manifestations rendues à un citoyen en présence de plus de trois cents personnes, et qu'il fut difficile pour M. Casgrain de donner un dernier adieu à ceux qui venaient de lui exprimer ainsi leurs regrets, leurs félicitations et leurs souhaits! mais tout s'était fini: un cortège de cent et quelques voitures contenant les notabilités qui s'étaient rendues chez M. Casgrain, en cette circonstance, l'accompagneront jusqu'à l'église de St-Anne, où M. Casgrain les pria de s'arrêter: après être descendu de voiture et leur avoir tendu la main une dernière fois, il les remercia de leurs généreuses démonstrations et alors le cortège se divisa, et une cinquantaine de voitures continuèrent, malgré ses instances, jusqu'à St-Roch. De semblables démonstrations, en faveur d'un citoyen, ne sont-elles pas une garantie? et l'honneur à qui elles sont adressées ne mérite-t-il pas la plus haute considération? C'est ce que je laisse au jugement du public. J'espère que d'autres journaux se saisiront de cette correspondance.

Le bazar improvisé par les dames de la charité du quartier St. Jacques a été fréquenté, hier soir, par une foule immense. La recette de la soirée s'est élevée, au-dessus de \$30. Il est inutile pour nous d'encourager le public à patroniser ce bazar, le but seul est suffisant pour les engager à s'y porter en foule. Les incendiés de l'apaiserie ont droit à toutes nos sympathies, et ils trouveront sûrement dans notre ville des cœurs charitables et compatissants.

L'Examiner dit qu'il y a beaucoup de difficulté dans le Haut-Canada pour se procurer des journaux. Des exemples de grève sont devenus trop mûrs, suite de journaux pour faire la récolte.

Mécanisme et tailleurs de pierre.—Le contracteur des travaux du gouvernement au Cap Diamant, à Québec, demande 50 à 100 mécaux et tailleurs de pierre auxquels il offre neuf francs par jour, s'ils sont bons travailleurs.

Les commissaires du bureau ont dessein de faire commencer immédiatement à payer des rentes sur la muraille des quais le long de la rue des commissaires.

Sa Grandeur l'ILLUSTRISME ET REVERENDISSIME EVEQUE DE MONTRÉAL a annoncé dans une lettre pastorale, qui a été lue dimanche dernier dans son église cathédrale, et dans celle de la paroisse qu'ELLE était décidée à se mettre en route, pour se rendre à Rome, afin d'y conférer des intérêts religieux de son diocèse avec Sa Sainteté Pie IX. Puisse Dieu, pour la gloire duquel il entreprend ce long et périlleux voyage, le lui rendre favorable, et nous ramener bientôt ce PASTEUR cécilien. Nous ne connaissons pas encore le jour de son départ.

Dimanche dernier, à la cathédrale, Mgr. de Matyropolis a conféré l'ordre de la piété à M. Patrick Neelan, du diocèse de Kingston, et l'ordre du diaconat à MM. Isidore Desnoyers et Joseph Chénéguy dit Durand, du diocèse de Montréal.

(Mélanges Religieux.)

Comité de Drummond.—Nous venons d'apprendre que M. Watts, représentant de ce comté qui était malade depuis la clôture de la dernière session est dévotement ce jour derniers à Drummondville. On paraît même du vivant de M. Watts de deux candidats pour ce comté, M. le colonel Hanson et M. Dumkin, assistant secrétaire provincial. On sait que ce dernier s'est déjà mis sur les rangs de la candidature de ce comté. S'il ne se présente pas d'autres concurrents dans cette lutte, nous pensons que le choix des électeurs sera bientôt fixé et que M. Hanson sera élu sans difficulté.

—Une correspondance de Québec au Herald de cette ville, rapporte que le vaisseau Elizabeth et Sara, capitaine Simpson, est arrivé à l'île Baie, vis-à-vis Trois-Pistoles, et que dans son trajet il a perdu 42 passagers. Le capitaine et deux autres passagers sont aussi morts en arrivant à l'île Baie et y ont été enterrés, dimanche dernier. C'est une affreuse mortelle est attribuée à l'usage de l'eau putride qu'il y avait à bord.

—Les journaux de Québec reçus ce matin donnent le résultat du premier jour des courses. Le Queen's plate a été gagné par le courrier de M. Patrick et le Merchant plate par celui de M. Patrick.

—Les courses de Montréal auront lieu les 18, 19 et 21 du courant.

—Un correspondant des Trois-Rivières nous apprend que la vente de Forges de St. Maurice a eu lieu le 4 courant, comme il avait été annoncé et qu'elle a été adjugée à Henry Stuart, écuys, avocat de Montréal, pour la somme de \$5575.

La même correspondance dit que E. L. Pa-caul, écuys, va être nommé de nouveau commissaire des banqueroutes avec un salaire.

Le bureau de médecine du district de Montréal a tenu sa session trimestrielle mardi dernier, le 4

du courant et les deux jours suivants. Les membres suivants étaient présents:

Dr. Nelson, président, Dr. V. Dr. Lebourdais, Dr. Arnold, Dr. Charbonneau, Dr. Munro, Dr. Valois, Dr. Sutherland, Dr. Bulley, Dr. Bibaud.

Les messieurs suivants furent admis à la pratique de la médecine, après un examen aussi strict que brillant:

M. Guillaume Dagnay, Bas-Canada. M. Thomas Wallace, Haut-Canada. M. R. Hunter, Haut-Canada. Mr. M. Parker a reçu un certificat de qualification comme chimiste et drogiste.

A la fin des examens, le président s'adressa ainsi aux candidats:

Messieurs.—Vous venez de subir un examen impartial et minutieux sur les diverses branches qui constituent la profession médicale, vous avez répondu aux questions de vos examinateurs, avec une exactitude qui les a persuadés que vous avez profité de toutes les occasions d'acquiescer des connaissances dans votre profession, et que vous n'avez point négligé de lire, d'étudier et réfléchir par vous-même. Le bureau entretient l'espoir que vous deviez et les ornements de la profession utile et importante que vous avez choisie, et des membres distingués de la profession. Vous ne devez pas abandonner vos études, à la réception de votre licence; notre profession progresse continuellement et l'on n'avance pas un reste au arrière; il faut suivre pas à pas les progrès du jour. Les médecins n'acquiescent pas tous des richesses, mais par une conduite intégrale, ils s'acquiescent l'estime et l'amitié de tous les hommes de bien. En terminant, j'ai à vous souhaiter, au nom de vos examinateurs, bonheur et succès dans votre pratique.

Etats-Unis.

WASHINGTON

En attendant le traité futur et très problématique de M. Polk avec le Mexique, le congrès s'est occupé de celui de l'Oregon. Un double message de M. Polk a porté aux deux chambres l'annonce officielle de la ratification et les a engagées en même temps à s'occuper de l'organisation du territoire nouvellement acquis.

Dans le sénat, M. Hannegan a déclaré que la session était trop avancée pour que l'on discutât le bill relatif à l'organisation de l'Oregon. Ce bill doit donner lieu à un débat dans lequel les adversaires du traité jadis leur conduite devant le pays. Quant à lui, il a saisi l'occasion de dire, dans l'espoir d'être entendu par la nation, que ce traité n'est rien de plus qu'une convention d'occupation en commun du territoire situé au sud du 49^e degré, tandis qu'aujourd'hui cette occupation commune s'étendait jusqu'au 54^e. C'est, a-t-il ajouté, une convention humiliante pour le pays, elle livre à l'Angleterre tous les points militaires importants au sud du 49^e degré et la navigation du Columbia pour toujours, car la charte de la baie d'Hudson est perpétuelle. C'est là le commencement des dures vérités que M. Polk va entendre de plus d'un côté. Il est probable que c'est pour cela qu'il voudrait enlever le bill d'organisation dans les trois jours de session qui restent encore à courir. L'histoire de l'Oregon serait ainsi une affaire enterrée sans retour. Le sénat a voté l'impression du bill par 24 voix contre 19.

Dans le chambre des représentants, après l'ajournement du message présidentiel, M. Douglas, membre du comité des territoires a présenté un bill tendant au même but que celui du sénat. M. Thompson, qui a fait partie de la minorité de ce comité, présente en même temps quelques amendements, parmi les quels s'en trouvent un d'écarter l'exclusion d'origine de l'émigration du territoire de l'Oregon. Cet amendement important, conforme au compromis dit de Missouri qui a fait du 36^e degré latitude la limite fatale de l'esclavage dans l'ouest, a été adopté par 139 voix contre 43. Le bill a ensuite été voté dans son ensemble, il est probable qu'il aura été présenté hier, vendredi, au sénat, qui n'aura ainsi qu'une seule discussion à ce sujet.

Mélanges.

Mardi 5 du courant, au manoir seigneurial de la Pointe aux Trembles par le révérend M. Torrance, John Burroughs, fils d'Edward Burroughs, écuys, de Québec, à Léda Marie fille unique d'Edouard Larue, écuys, seigneur de Neuville et autre lieu.

A St. Anne Yamethick, le 28 du mois dernier, par M. A. Millette, réalcur du lieu, M. Joseph Lebel-Duplessis, à Dile Louise Desrosiers, tous deux de cette paroisse.

Aux Trois Rivières, le 5, par le révérend M. Wood Angus Morrison, écuys, avocat, de Toronto, à Janet Ann, fille de feu M. Gilman, assistant-commissaire général.

Obit.

Le 9 du courant, à l'âge de 33 ans et 3 mois, Mathilde Magan, épouse d'Alexandre Lefrançois, forgeron. Ses funérailles auront lieu demain, à sept heures et demie, ses parents et amis sont priés d'y assister.

Dimanche soir, à la paroisse de St-Jacques, après trois jours de maladie et après avoir reçu tous les secours de la religion, le révérend M. J. F. Forbes, pasteur, un des pasteurs habitants de Matane, âgé de 73 ans.

SALLE DES ODD FELLOWS.

GRANDE EXHIBITION DE PEINTURES

DE